

BNP PARIBAS

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose :

- les changements de méthodes comptables résultant de l'application :
 - du règlement CRC n° 2002-10 modifié relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
 - de l'article 13 du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises ;
 - des dispositions relatives à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement prévues par le CNC dans un communiqué en date du 20 décembre 2005 ;
 - des dispositions de la Recommandation CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ;
- les changements de modalités d'application relatives à la comptabilisation de la marge initiale dégagée lors de la négociation d'instruments financiers complexes et à la comptabilisation de certaines commissions liées à des crédits ;

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Changements comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables et des changements de modalités d'application mentionnées ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

Le provisionnement des risques de crédit, la valorisation des instruments financiers et l'évaluation des portefeuilles de titres de participation et autres titres détenus à long terme constituent des domaines d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire :

- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2, 4.b. et 4.j. de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales ;
- votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs et la constitution de certaines provisions (note 2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;

- les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Par ailleurs, votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note 6.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 21 février 2006

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

PricewaterhouseCoopers Audit

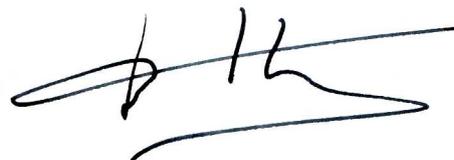
Mazars & Guérard
Mazars



Radwan Hoteit



Etienne Boris



Hervé Hélias